

Compte rendu de la séance du 30 janvier 2020

Secrétaire(s) de la séance: Marie-Claire VIANA

Ordre du jour:

Délibération pour modification statuts AGEDI.

Délibération subvention association "Rêvons nos villages".

Délibération pour augmentation temps de travail secrétaire de Mairie.

Délibération Règlement et tarifs assainissement

Assurance statutaire.

Point avancement projet grange.

Questions diverses.

Délibérations du conseil:

REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT (DE 001 2020)

Madame le Maire rappelle qu'il avait été établi un règlement pour l'utilisation du service d'assainissement collectif. Elle propose que certains articles soient complétés pour s'adapter aux nouvelles demandes notamment en matière d'habitat collectif.

Après examen de ce nouveau règlement, annexé à la présente délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

(le règlement est consultable en Mairie)

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT "AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE" (A.G.E.D.I) (DE 002 2020)

Pour rappel le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,

- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION "REVONS NOS VILLAGES" (DE 003 2020)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'association "Rêvons nos villages" qui s'est créée récemment dans le but : de répondre aux attentes de nos concitoyens, de rendre notre territoire plus attractif, de renforcer le lien social et intergénérationnel, de consolider notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention.

Après avoir délibéré le conseil municipal,
décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 480 € pour l'année 2020.

SUPPRESSION ET CREATION EMPLOI POUR AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL (DE 004 2020)

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Madame le Maire expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du 01 mars 2020 de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe de la collectivité actuellement fixé à 17 heures par semaine pour le remplacer par un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe fixé à 20 heures par semaine pour pallier une charge de travail croissante.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré,

VU l'avis du COMITE TECHNIQUE en date du 30 janvier 2020

1°/ **Adoptent** les propositions du Maire

2°/ **Le chargent** de l'application des décisions prises.

Questions diverses

ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat d'assurance statutaire afin d'obtenir le remboursement des charges de personnel non prises en compte par les organismes sociaux, lors des arrêts de travail.

AVANCEMENT PROJET GRANGE

Le permis de construire a été déposé, ainsi que la demande de subvention auprès de la DETR (Etat).

TRAVAUX VOIRIE

Des travaux sont envisagés sur le chemin du moulin suite à un éboulement

LE MAIRE

Geneviève Vandekerckhove